



VILLE DE SOLLIES PONT

**EXTRAIT**

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du mardi 15 décembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

**Date de la convocation**  
8 décembre 2020

**Date d'affichage**  
8 décembre 2020

**Délibération n°**  
*2020-105*

**Objet de la délibération**  
*Direction des finances –  
Service finances –  
Attribution d'une subvention  
exceptionnelle à  
l'association Secours  
Populaire Français*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre deux mille vingt, à dix-huit heures et trois minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, MARINONI Audrey

**Procurations :**

Aucune.

**Absents :**

ROYET Pierre.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le Secours Populaire Français est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée Grande cause nationale. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs.

Le Secours populaire est particulièrement attentif aux problèmes d'exclusion : sur le court terme, par une solidarité d'urgence basée sur l'écoute, l'alimentaire, le vestimentaire. L'hébergement d'urgence ou l'orientation vers une structure de soins restent aussi au cœur des préoccupations du Secours populaire. Le SPF accompagne également sur la durée, les personnes et familles dans leurs démarches et leurs droits.

En raison de la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, monsieur le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association Secours Populaire Français.

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

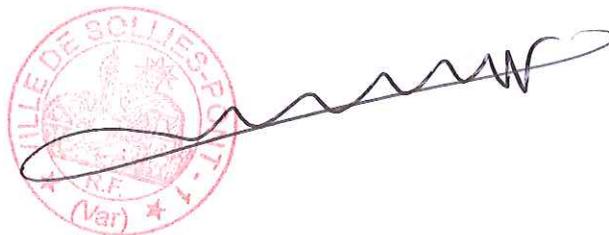
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACCEPTE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association Secours Populaire Français,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2020.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

A red circular stamp of the Municipality of Solliès-Poët (Var) is visible. The stamp contains the text "VILLE DE SOLLIÈS-POËT" at the top, "R.F." in the center, and "(Var)" at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written over the stamp.